



**Nombre de membres :**  
**en exercice : 46**  
**présents : 26**  
**représentés : 6**  
**votants : 32**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Comité Syndical du 15 décembre 2021**  
**DELIBERATION N°2021-63**

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 29 novembre 2021.

Collège des groupements de communes : M. DE LA SALLE, M. NIVARD, M. CLUZEAU, M. HABRIAS, M. GRANET, M. VALADAS, M. LAGORCE, M. LAVOREL, M. LATOUILLE, M. DESROCHE, M. GEROUARD, M. DARFEUILLES, M. SOLANS EZQUERRA, M. DUPRAT, M. BIDAUD, M. BAUDEMONT, Mme ACHARD, M. GEHRIG, Mme LE GOFF, M. MARTIN, M. PUIGRENIER.

Collège du Département : M. AUZEMERY, M. RAYMONDAUD, Mme LALOGUE, M. BARRY, M. BUSSIERE.  
Excusés, représentés ou absents : M. PEYRONNET, M. MAUDUIT, M. ALLARD, M. COUEGNAS, M. LE GOUFFE, Mme ROUCHUT, M. CHAZELLE, M. DELOMONTIE, Mme DELOS, M. POULET, au titre du collège des groupements de communes ; Mme SELLES, M. DELAUTRETTE, Mme LARDY, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. JOUANNY, Mme ALMOSTER RODRIGUES, M. CUBERTAFOND, Mme GENTIL, Mme TUYERAS, M. MALET au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Procurations : Mme ROUCHUT à M. VALADAS, M. ALLARD à M. GRANET, Mme DELOS à M. SOLANS EZQUERRA, M. LE GOUFFE à M. GEROUARD, Mme TUYERAS à M. AUZEMERY, Mme ALMOSTER RODRIGUES à M. RAYMONDAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur VALADAS Hervé

**Objet : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022/2027 du SYDED et de ses adhérents**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

**Vu** les statuts du SYDED ;

**Considérant** les délégations prises par l'ensemble des groupements de communes adhérents au SYDED pour lui confier l'élaboration et le pilotage du PLPDMA ;

**Considérant** la composition de de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) réunissant des représentants de chaque groupement de communes adhérent ;

**Considérant** l'ensemble des délibérations prises par les groupements de communes adhérents au SYDED validant le projet de PLPDMA ;

**Considérant** le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) présenté en séance ;

**Vu** le rapport du Président ;

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

- décide de valider le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés couvrant le territoire du SYDED de la Haute-Vienne ;

- autorise le Président à signer tout document en lien avec l'application de la présente délibération concourant à la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

**Fait et délibéré à Panazol,**

**VOTE : UNANIMITE**

